



**DOMAINE
DE CHAALIS**
INSTITUT DE FRANCE



**Conservatoire
d'espaces naturels
Hauts-de-France**

Appel à candidatures agricole

**Pour l'exploitation de parcelles du Domaine de Chaalis, propriétés
de l'Institut de France, avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-
de-France
Communes de Fontaine-Chaalis et Montlognon (60)**

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé, et être retourné

Pour le 10 avril 2025

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France
4, avenue de l'Etoile du Sud
80400 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

d.top@cen-hautsdefrance.org

Contact :

Damien TOP

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 03 44 45 76 59 / 06 37 77 23 54

Préambule

L'appel à candidature est réalisé afin d'attribuer des parcelles d'une surface exploitable de 40 ha sur les communes de Fontaine-Chaalis et Montlognon via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux.

L'exploitation des parcelles est possible via le pâturage et secondairement la fauche.

Gestion Conservatoire :

La gestion de cet appel à candidature est réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour le compte de l'Institut de France-Domaine de Chaalis, conformément à la convention d'accompagnement du xx/xx/2025.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

Le Domaine de Chaalis, au-delà de son riche patrimoine bâti autour des ruines de l'ancienne abbaye comprend un vaste ensemble de jardins, prairies, forêts et étangs sur plus de 1000 ha. Cet ensemble exceptionnel d'un point de vue historique abrite donc également un riche patrimoine naturel et paysager.

Ainsi, les roselières et prairies accueillent une avifaune paludicole patrimoniale comme le Bruant des roseaux (espèce nicheuse en danger de disparition au niveau national), la Bouscarle de Cetti et leurs abords et fourrés d'autres espèces à enjeux comme la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre... L'Agrion de mercure (libellule d'intérêt européen), la Musaraigne aquatique et la Campagnol amphibie fréquentent les annexes hydrauliques ainsi que la Martin-pêcheur d'Europe.

Les boisements accueillent certaines chauves-souris ainsi que des oiseaux cavernicoles comme le Pic noir et le Pic mar.

La mise en place du pâturage sur une partie du domaine répond ainsi à plusieurs objectifs partagés par l'Institut de France et le Conservatoire :

- Favoriser l'expression de la biodiversité dans le domaine en maintenant des milieux ouverts diversifiés et hétérogènes grâce au pâturage extensif
- Limiter la mécanisation des prairies et pelouses du Parc
- Valoriser auprès des visiteurs du parc l'intérêt du pâturage pour la gestion écologique du domaine

Spécificités des parcelles

Les parcelles proposées peuvent être regroupés en 4 ensembles (voir carte jointes) :

- **Parc 1, 2, 3 et 4** : ces 4 parcelles sont situées dans l'enceinte du Parc. Elles sont constituées de pelouses, prairies et prés vergers avec une végétation diversifiée appétante et nutritive composée de graminées prairiales et d'une bonne proportion de légumineuses (Trèfles, Lotiers, Vesce, ...). Le parc est clos (grilles, murs, fossés) mais il n'est pas prévu que les parcelles pâturées soient clôturées. **Le pâturage sera donc conduit avec des clôtures mobiles installées par l'éleveur.** Les douves et fossés entourant le parc assurent un point d'eau permanent, des bacs pourront cependant être installé sur certains parcs. Enfin, ces 4 parcelles seront situées dans une zone fréquentée par les visiteurs du domaine.



- **Forêt 10 et 11** : Ce sont des surfaces de boisement claires avec une végétation prairiale bien développée. Ces surfaces ne sont pas clôturées et seront donc **conduit avec des clôtures mobiles installées par l'éleveur**. Ces parcelles sont en bordure de route et sur un site fortement fréquenté (en été notamment avec la proximité de la Mer de Sable). Les périodes de pâturage et la surveillance devront donc être adaptées.

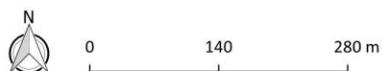


- **Roselières 7, 8 et 9** : Ces 3 parcelles sont des anciennes pâtures qui ont été abandonnées depuis quelques années. La végétation est aujourd'hui dominée par les roseaux, carex et d'autres espèces hautes de roselières. Ces surfaces ne sont plus clôturées et nécessitent des investissements pour être remises en état. **Ces parcelles sont donc à envisager pour une extension du pâturage ou de la fauche d'ici quelques années.**





Admin Express © IGN - Paris (2024)
BD Ortho © IGN - Paris, Géo2France (2021)



Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - Matthieu FRANQUIN - 20/02/2025

LE SITE EST UN PROJET DE DEVELOPPEMENT EN COURS DE CONTRACTUALISATION (Domaine de Chaalis - PNDOP/Projet pâturage 2024 (projet_paturage)_2024.qgs)

Principes généraux du cahier des charges

Dans le cadre de cet appel, la priorité sera donnée au pâturage mais une exploitation secondaire par la fauche peut également être envisagée.

Une convention d'occupation précaire sera établie entre l'exploitant et l'Institut de France, d'une durée initiale d'1 an de test, renouvelable par la suite par périodes de 5 ans, sans pouvoir excéder au total 11 ans.

Compte tenu des spécificités des sites et des attentes des partenaires, les parcelles sont proposées en 2 lots :

LOT 1	Surface exploitable à l'intérieur du Parc (parcelles 1, 2, 3, 4)	11 ha
	Surface exploitable en prairie forestière (parcelles 10 et 11)	7 ha
LOT 2	Surface exploitable en prairie roselière (parcelles 7, 8 et 9)	14 ha
	TOTAL	32 ha

LOT 1 : Parcelles intérieures du Parc et forêt

- **Usage principal souhaité : Pâturage ovin**

Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire.

Nous demandons prioritairement des ovins, de préférence de race rustique. Ces parcelles seront pâturables de mars à novembre (éventuellement en période hivernale pour les parcelles en forêt), selon les conditions climatiques. Le nombre d'ovins attendu est estimé entre 50 et 100 animaux en fonction de la durée de présence sur le site, mais sera adapté en fonction de la disponibilité fourragère et des suivis écologiques ...

Le pâturage sera conduit avec des clôtures mobiles installées par l'éleveur. L'organisation devra tenir compte des recommandations du Domaine de Chaalis pour intégrer les contraintes éventuelles liées aux Journées de la Rose (second week-end de juin) et aux autres événements éventuels.

Les soins du troupeau seront effectués avant la mise à l'herbe (coupe des ongles, tonte, vaccinations, prophylaxie, traitements, parage...),

Il sera appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Sera privilégié une administration en solution buvable ou injectable ;

L'affouragement est interdit sur les parcelles, sauf exception validée par le Conservatoire. L'entrée et/ou la sortie des animaux pourrait faire l'objet d'une "transhumance" pour participer à faire vivre le site du Domaine de Chaalis.

- **Fauche éventuelle :**

La gestion par pâturage est prioritaire dans le parc mais en cas de besoin, une partie des parcs pourra être fauchée. La date de fauche sera convenue entre l'Institut de France, le Conservatoire et l'exploitant. Elle pourra être réalisée à partir du 30 juin, mais une fauche plus tardive encore sera appréciée pour favoriser la biodiversité du site ;

La fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) sera privilégiée, avec éventuellement des bandes refuges, à définir avec le Conservatoire ;

Aucune fertilisation et aucun produit pesticide n'est autorisé sur les parcelles ;

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

LOT 2 : Prairies humides et roselières (surface non clôturée actuellement et à restaurer)

- ***Usage principale souhaité : Pâturage bovin (ou équin)***

Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire.

Nous demandons prioritairement des bovins (ou équins), de préférence de race rustique. Ces parcelles seront pâturables d'avril à novembre, selon les conditions climatiques. Le nombre de bovins/équins attendu est estimé entre 5 et 15 animaux (adultes) en fonction de la durée de présence sur le site, mais sera adapté avec l'éleveur retenu en fonction de la disponibilité fourragère et des suivis écologique ...

Les soins du troupeau seront effectués avant la mise à l'herbe (coupe des ongles, tonte, vaccinations, prophylaxie, traitements, parage...),

Il sera appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Sera privilégié une administration en solution buvable ou injectable ;

L'affouragement est interdit sur les parcelles, sauf exception validée par le Conservatoire.

- **Fauche éventuelle :**

La gestion par pâturage est prioritaire mais en cas de besoin, une partie des parcs pourra être fauchée. La date de fauche sera convenue entre l'Institut de France, le Conservatoire et l'exploitant. Elle pourra être réalisée à partir du 30 juin, mais une fauche plus tardive encore sera appréciée pour favoriser la biodiversité du site ;

La fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) sera privilégiée, avec éventuellement des bandes refuges, à définir avec le Conservatoire ;

Aucune fertilisation et aucun produit pesticide n'est autorisé sur les parcelles ;

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et débris de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir la prairie naturelle et son caractère humide ;

- Participer au maintien en bon état des installations et à leur entretien courant ;
- Réaliser la destruction des chardons et des ronces si nécessaire ;

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtre ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires,
- Effectuer tout apport de matériaux et action de remblaiement
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Selon les candidatures reçues, nous nous réservons de rediviser les lots. Merci de préciser dans votre candidature votre préférence pour les lots de parcelles proposés.

Sélection du candidat

Cet appel à candidature s'adresse à des **exploitants agricoles et/ou jeunes agriculteurs**.

Les candidats intéressés peuvent solliciter une visite du site avec les équipes du Conservatoire et du Domaine de Chaalis, durant laquelle ils pourront échanger sur les modalités du partenariat et présenter leur exploitation.

Les candidatures seront analysées selon les critères suivants :

- **Qualité de la Proposition** (Pratiques respectueuses de l'environnement, Agriculture biologique, MAEC, proposition de pratique adaptée aux spécificités du site ...) : **50%**
- **Capacité technique** (matériel et troupeau adapté, réactivité pour la gestion du site et du troupeau, ...) : **30%**
- **Connaissances et expériences des milieux naturels** : **20%**

Candidature

Par quel(s) secteur(s) êtes-vous intéressé :

	Parcelles	Surface	Usage attendu	Cocher les parcelles qui vous intéressent
LOT 1	Surface exploitable à l'intérieur du Parc (parcelles 1, 2, 3, 4)	11 ha	Pâturage ovin (fauche optionnelle)	
	Surface exploitable en prairie forestière (parcelles 10 et 11)	7 ha	Pâturage ovin	
LOT 2	Surface exploitable en prairie roselière (parcelles 7, 8 et 9)	(14 ha)	Pâturage bovins équins (fauche optionnelle)	
	TOTAL	32 ha		

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

▪ **Siège de l'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

▪ **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal
Installé(e) depuis le :.....

Agriculteur à titre secondaire
 En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

- Type d'exploitation et productions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol - ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ?
(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....

- N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....
.....

- Exploitez-vous déjà des prairies « naturelles diversifiées » (prairies humides, marais, pelouses sèches, landes, ...) ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Projet du candidat :

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?
 (Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....

.....

.....

.....

.....

Pour le pâturage :

- Race(s) proposée(s):

.....

- Nombres et type (âges, ...) d'animaux proposés(s) pour le site :

.....

- Date de mise en place du pâturage souhaitée :

.....

- Disposez-vous de matériels pour l'installation de clôtures mobiles :

.....

- Etes-vous autonome dans la gestion du pâturage et la surveillance (pose/dépose de clôture mobile ; transport ; transfert entre parc ; gestion éventuelle de l'abreuvement ; ...) :

.....

.....

.....

Pour la fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 30 juin ; à partir de cette date quand envisagez-vous de faucher ?

.....

3. Informations complémentaires :

Quels sont vos motifs pour candidater ? En quoi ces surfaces vont contribuer à votre projet d'exploitation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....